

sur terre ils étaient graciés. Quand le grand Jenner, un célèbre médecin anglais, découvrit la vaccination comme prophylactique contre la petite vérole, le roi d'Angleterre, George III, lui ordonna d'essayer son vaccin sur six condamnés, qui attendaient leur exécution dans les prisons de Londres. Le médecin pratiqua lui-même le vaccin sur ces six criminels et le roi, en voyant qu'ils s'en trouvaient tous très bien, se fit lui-même vacciner, et commanda à toute la famille royale d'en faire autant. Quant aux condamnés, on les remit en liberté.

Pasteur lui-même, à ce qu'on raconte, se plaignit souvent de ne pouvoir expérimenter sur des êtres humains et demanda à ses amis influents de lui obtenir de l'Etat des condamnés à mort pour servir à ses expériences sur le sérum de l'hydrophobie.

Sont-ce les criminels qui se plaindraient de cela ? Ils auraient tort, croyons-nous, bien qu'en ce moment, il nous est quelque peu difficile de nous mettre dans la peau de l'un d'eux ! En effet, ils ont tout à y gagner. La guillotine, l'échafaud, la chaise d'électrocution ne rendent pas facilement les victimes qu'on leur confie. La table d'opération, toute redoutable qu'elle paraisse, n'est pas pour cela sans merci. Un condamné a beaucoup plus de chance de revenir d'une opération que d'une exécution. Et s'il en revient, l'humanité en bénéficie et c'est le salut pour lui.

C'est dans un champ très vaste de recherches scientifiques que pourrait s'exercer l'oeil et le bistouri des chirurgiens sur des sujets humains, pour le plus grand bien de la pauvre humanité souffrante.

De fait, combien de savants ont sacrifié leur propre vie pour l'avance-

ment de la science ! pourquoi ? parce qu'ils ne pouvaient trouver d'autres sujets qu'eux-mêmes. Il serait pourtant plus intelligent d'épargner des vies aussi précieuses et de pratiquer ces expériences sur ces membres indignes que la société a rejetés de son sein et qui attendent la mort dans quelque prison.

Puisque nous sommes à parler et des savants et des condamnés à mort, laissons de côté les savants et occupons-nous simplement des condamnés. Nous avons précisément sous la main un article des plus richement documentés de Jean Lecoq qui publie chaque semaine dans le "Petit Journal" de Paris des chroniques fort intéressantes sur les mêmes sujets que nous traitons de temps à autre dans la "Revue Populaire". Il s'agit des suppliciés récalcitrants, de ces condamnés que nos instruments de mort modernes ne réussissent pas, comme il le faudrait, à envoyer "du premier coup" dans l'éternité. Ceci nous amène à nous demander encore une fois lequel des moyens d'exécution est le plus rapide, de la guillotine, de la pendaison et de l'électrocution. Nous tenons toujours à notre idée première sur la rapidité de l'exécution par la guillotine. Comme on le verra, par exemple, la pendaison, si elle n'est pas toujours aussi rapides, a, du moins, ce mérite de ne pas faire souffrir son homme. Des expériences ont été faites qui le prouvent. Mais des expériences de ce genre ne peuvent être faites sur une guillotine. Un homme peut être pendu deux fois, il ne peut être décapité deux fois à moins d'avoir autant de têtes que l'hydre à sept têtes de la mythologie.

A Littlerock, dans l'Arkansas, un condamné à mort, nommé Bullen,